







NPA-PROGRAMME N°5

Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le Togo s'est engagé, depuis 2001 dans le processus d'élaboration des politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Au titre des stratégies, le Togo s'est doté dès septembre 2007 d'une stratégie nationale de développement à long terme, basée sur les OMD. Il a par ailleurs adopté le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-i) axé sur les OMD en novembre 2008 et sa version complète (DSRP-C), le 11 avril 2009, soutenu par quatre piliers qui sont (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, (iii) le développement du capital humain, et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et le développement à la base. Il convient de souligner que le deuxième pilier qui traduit la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue, retient déjà neuf domaines prioritaires à savoir : (i) le renforcement des réformes structurelles ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la promotion des sources de la croissance ; (iv) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (v) le renforcement de l'intégration régionale ; (vi) la gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ; (vii) la redistribution des fruits de la croissance ; (viii) la création d'emplois ; et (ix) la promotion de la recherche.

En matière de développement agricole, la première Déclaration de Politique intervenue en 1993 a été revue et actualisée trois fois. Sa troisième actualisation a abouti à l'adoption du document en décembre 2006 sous la forme d'une Note de Politique Agricole (NPA) couvrant la période 2007–2011. Ladite Note de Politique Agricole dont l'objectif principal est d'améliorer la productivité agricole et le revenu des producteurs, et de garantir la sécurité alimentaire dans des conditions de développement durable, reste conforme au deuxième pilier du DSRP-C. Ce processus a permis, en 2008 de formuler la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) assortie d'un plan d'action d'urgence adoptée en conseil des Ministres. Le diagnostic du secteur fait ressortir, outre les potentiels pour son développement, de nombreuses contraintes et des problèmes à résoudre. L'option pour la réalisation des objectifs du Programme Détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture, de réaliser 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) dicte le besoin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies dans le secteur agricole. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, six programmes ont été identifiés, à savoir :

- 1. Intensification et développement durable des systèmes de production ;
- 2. Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ;
- 3. Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ;
- 4. Renforcement des capacités institutionnelles ;
- 5. Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- 6. Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole.

Objectifs et Résultats Attendus

L'objectif global du programme Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est d'assurer la sécurité alimentaire de toutes les couches de la population au plan national sans discrimination. Afin de répondre à cet objectif et en tenant compte des piliers de la sécurité alimentaire, trois objectifs spécifiques ont été définis à savoir : (i) garantir à tout togolais le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire, (ii) assurer aux ménages et à tout individu la disponibilité et l'accès aux aliments et à l'eau en quantité et qualité suffisantes, à temps, à tous moments, en tous lieux et sans aucune discrimination, et (iii) contribuer à l'utilisation rationnelle des aliments et de l'eau potable, grâce à des régimes appropriés, à l'innocuité des aliments et à l'éducation nutritionnelle.

Les résultats attendus du programme d'action relatif au droit à l'alimentation et la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire sont les suivants :

- i) Une étude assortie du cadre législatif, politique et institutionnel conduite au plan national sur le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire est réalisé.
- ii) Un plan d'action pour la responsabilisation des institutions clés (Gouvernement, société civile, cadre de concertation) en vue de la promotion du droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire au Togo est élaboré et validé.
- iii) Un cadre et des mécanismes de concertation sur les questions du droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire sont mis en place et opérationnels.

Activités

Les activités à mettre en œuvre et les cibles à réaliser pour atteindre les objectifs de développement susmentionnés sont organisées en sous-programmes. L'année 2007 constitue la base et 2015 la cible.

Coût estimatif

Le coût global de ce programme est de 21,0 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015.

SOUS-PROGRAMMES

I. MISE EN PLACE DU CADRE DE CONCERTATION POUR LA GOUVERNANCE AUTOUR DE L'ALIMENTATION ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Objectif:

La mise en place d'instances de concertation au niveau national et décentralisé répond à une des préoccupations du gouvernement togolais inscrite dans son Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA, 2008) et conforme à la cinquième priorité de l'ECOWAP « Prévention et gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles ». Il s'agit d'assurer une coordination effective des actions menées en matière de sécurité alimentaire en responsabilisant toutes les parties prenantes (gouvernement, société civile, opérateurs et chercheurs).

Activités :

- i) Evaluation des mandats, capacités techniques, financières et humaines des institutions gouvernementales.
- ii) Mise en place de filets sociaux et nutritionnels et des instances de concertation sur le droit à l'alimentation au niveau national et décentralisé.
- iii) Identification et analyse des besoins en renforcement des capacités de communication et information.
- iv) Revue du cadre institutionnel, réglementaire, politique, et législatif au Togo.

Coût estimatif: 0,5 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

2. PROMOTION DE L'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE

Objectif:

La ration alimentaire des ménages, des individus, en particulier celle des groupes vulnérables notamment les femmes et les enfants, est jugée insuffisante et déséquilibrée, avec pour conséquences un fort taux de mortalité infantile et maternelle. Ce sous-programme vise à promouvoir des actions concertées d'éducation nutritionnelle au niveau des populations pour une alimentation saine et équilibrée.

Activités :

- i) Promotion de l'information sur les aspects nutritionnels.
- ii) Renforcement des capacités des agents de santé et des structures d'appui conseils sur les aspects nutritionnels.
- iii) Contribution à la lutte contre les carences en micronutriments et appui à la création et à l'équipement des centres de réhabilitation.
- iv) Recherche en nutrition, technologie alimentaire et qualité des produits.
- v) Amélioration de la sécurité sanitaire et de l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale.
- vi) Constitution des stocks de sécurité.
- vii) Appui à la mise en place de cantines scolaires et de jardins scolaires.

Coût estimatif: 7,1 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

3. AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

Objectif:

La couverture en eau potable est jugée très insuffisante, particulièrement en milieu rural et périurbain. Par ailleurs, les capacités de gestion par les populations villageoises des infrastructures disponibles sont très faibles. Il s'agit de contribuer à l'utilisation rationnelle de l'eau et à améliorer l'accès à l'eau potable à une plus grande frange de la population en cohérence avec l'objectif 7 des OMD.

Activités:

i) Réhabilitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable au niveau village.

ii) Création/installation de nouveaux forages/systèmes d'adduction d'eau villageoise.

Coût estimatif: 5,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

4. PROMOTION DE L'HYGIÈNE, DE LA SÉCURITÉ DES ALIMENTS, DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE

Objectif:

Les pratiques observées au niveau des acteurs et individus traduisent un état d'ignorance ou de méconnaissance des risques et dangers présents dans les environnements immédiats de la distribution liés aux mauvaises conditions de stockage et de manipulation des produits alimentaires. Il convient d'assurer une large communication pour le changement de comportement

des acteurs et populations pour garantir une sécurité sanitaire des aliments.

Activités:

- i) Amélioration de l'utilisation des produits de conservation des aliments.
- ii) Amélioration des circuits de distribution des aliments et renforcement de la chaîne de froid.
- iii) Contrôle de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau.
- iv) Renforcement des laboratoires d'analyse pour le respect des normes et standards internationaux de qualité.
- v) Amélioration de l'accès aux services énergétiques.

Coût estimatif: 8,2 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

Tableau I – Coûts programme 5 : Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour
de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (millions de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2010	Coûts 2011–2015	Total	Mobilisé	Gap
I. Mise en place du cadre de concertation autour de l'alimentation et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	228,60	288,00	516,60	0,00	516,60
2. Promotion de l'éducation nutritionnelle	4 394,30	2 668,00	7 062,30	0,00	7 062,30
3.Amélioration de l'accès à l'eau potable	3 749,00	I 465,00	5 214,00	0,00	5 214,00
4. Promotion de l'hygiène de la sécurité des aliments et de l'eau	5 685,70	2 513,40	8 199,10	364,74	7 834,36
TOTAL PROGRAMME	14 057,60	6 934,40	20 992,00	364,74	20 627,26